



Mairie de NAVES

1, rue de l'hôtel de Ville
19 460 NAVES
Tél. : 05.55.26.60.16
mairiedenaves@gmail.com
naves19.fr

COMPTE RENDU
DE LA REUNION
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 9 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de NAVES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire.

Présents: M LONGY Hervé, Mme LATOUR-LEYRAT Fabienne, M MERCKX Michel, Mme BRUNERIE Anne-Marie, M CAPEL Gérard, Mme SEIGNOLLES Geneviève, M ESTRADE Jean-Bernard, Mme HEIDERICH Claudine, Mme ARNOULT Christiane, M MINIER Fabien, M POMMET Pierre-Jean, Mme VEYTIZOU Géraldine, M VERNEDAL Clément, Mme BEDESSEM Julia, Mme DUCLOUX Béatrice, Mme VALETTE Nathalie

Absents excusés et représentés: , MME MALGUID-PARLANGE Karine est représentée par M CAPEL Gérard, et M MOUTON Michaël est représenté par Mme VALETTE Nathalie et M JERRETIE Christophe est représenté par Mme DUCLOUX Béatrice.

Secrétaire de séance : M MINIER Fabien.

Le Conseil Municipal réuni le jeudi 9 décembre 2021 à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire :

- Adopte, par 19 voix pour, le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2021,
- Accepte par 19 voix pour, d'ajouter à l'ordre du jour trois dossiers: La création d'un parcours Terra Aventura sur le territoire de la commune, les rectifications cadastrales à Peyrelevade et un virement de crédit par décision modificative n°3 au budget principal,
- Prend connaissance des décisions prises par M le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délégations qui lui ont été confiées, à savoir :
 - Amélioration thermique et d'usage de la salle multi activités après consultation de bureaux d'étude ou d'entreprises: Signature de la convention d'assistance technique avec Corrèze Ingénierie pour un montant de 2500,00€ H.T, Signature de convention de mission et de coordination SPS avec M Jean-Michel LEYRAT pour un montant de 1710,00 € H.T et signature de convention de mission et de contrôle technique avec la société APAVE pour un montant de 2030,00 € H.T,
 - Résultat de la consultation lancée pour le lot désamiantage toiture (lot n°0bis) après réunion de la commission d'ouverture des plis : Signature du marché avec l'entreprise Substance de Brive la Gaillarde dont l'offre a été retenue pour un montant de 13.558,00€ H.T.
 - Résultat de la consultation lancée pour le lot déconstruction (lot n°01) après réunion de la commission d'ouverture des plis : Signature du marché par l'entreprise Substance de Brive la Gaillarde dont l'offre a été retenue pour un montant de 32.000,00€ H.T.
 - Travaux école communale : Signature de convention de mission et de coordination SPS, avec M Jean-Michel LEYRAT pour un montant de 1120,00 € H.T et signature de convention de mission et de contrôle technique avec la société APAVE pour un montant de 2030,00 € H.T,
 - Opération collective d'audits énergétiques de bâtiments communaux avec Tulle'Agglo : signature du marché avec l'entreprise AD3E pour un montant de 5.775,00€ H.T.
 - Choix d'assurances pour la couverture des obligations statutaires du personnel communal, dommage aux biens, assurance juridique et contrats automobiles : signature avec la société d'assurance Groupama d'Oc,
 - Signature de l'avenant n°1 au Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 :
Dans le cadre d'un financement alloué par le Conseil départemental de la Corrèze en 2021 pour les travaux de traitement du retable (montant alloué : 263,00 €),

Signature d'une convention avec le Conseil Départemental (archives départementales : Prêt gratuit de l'exposition itinérante « Les transports dans la Corrèze », qui aura lieu à la médiathèque municipale du 22 février au 16 avril 2022.

- Fixe, par 19 voix pour, le montant de l'acompte mensuel des charges des 5 logements situés au 1, place Saint Martial qui sera mis en recouvrement à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Fixe, par 19 voix pour, le montant de l'acompte mensuel des charges du logement situé au 35, rue des Arènes et qui sera mis en recouvrement à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Fixe, par 19 voix pour, le montant de l'acompte mensuel des charges du logement situé au 223, route de Lestrade et qui sera mis en recouvrement à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Autorise, par 15 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, suite à la résiliation de la gestion des logements communaux par l'agence SARL/ Remax à compter du 1^{er} mars 2022, M le Maire à signer les avenants au bail en cours de validité au 1^{er} mars 2022, à signer les futurs baux de location au nom de la commune à cette date et à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision,
- Autorise, par 19 voix pour, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2022 les dépenses d'investissement aux chapitres 20,204, 21 et 23 du budget principal et du budget annexe centre équestre dans la limite du quart des crédits ouverts de chaque budget de l'exercice précédent,
- Décide par 19 voix pour, après avis favorable du comité technique, de supprimer les anciens emplois occupés par les agents nommés dans leur nouveaux grades en 2021 et ainsi d'adapter et modifier le tableau des effectifs au 1.01.2022,
- Décide par 19 voix pour, la création d'un emploi multigrades à temps complet à la cantine scolaire à compter du 1^{er} janvier 2022, et autorise M le Maire à publier la vacance d'emploi et à signer tous documents liés à ce dossier,
- Décide par 19 voix pour, suite à la délibération du 24 septembre 2021, de céder le terrain situé au 8 rue du retable à 6000,00€ à Corrèze Habitat suite à la vente de cette parcelle au locataire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Corrèze Habitat la résiliation partielle du bail emphytéotique,
- Approuve, par 19 voix pour, le nouveau tableau de classement de la voirie communale intitulé "tableau de classement unique des voies communales" réalisé par Tulle'Agglo suite à l'intégration de la voirie privée située impasse Combe El Faure,
- Approuve par 19 voix pour, l'avenant n°5 prolongeant d'un an soit jusqu'au 31 mars 2023 la concession d'aménagement signée le 16 mars 2017 concernant la réalisation du programme d'aménagement du lotissement « Le Roc Bellevue » et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant,
- Décide, en application de la loi, par 19 voix pour, le remboursement des frais de garde ou d'assistance des élus municipaux participant à des réunions et dont le remboursement à la commune s'effectuera par l'état,
- Décide, par 19 voix pour, dans le cadre du Programme 2022 « Ecoles numériques 19 » de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2022 au taux de 50% suivant devis estimatif d'un montant de 5000,00€ H.T,
- Décide par 19 voix pour, de participer à la classe de découverte des élèves CM1 et CM2 du groupe scolaire Marcel ESTRADE à Bugeat qui aura lieu au mois de mars prochain à hauteur de 30% (le conseil départemental participant à hauteur de 40% et les familles à hauteur de 30%),
- Décide, par 15 voix pour et 4 abstentions, de contracter un emprunt d'un montant de 390.000,00€ auprès du Crédit Agricole Centre France pour les 1^{er} travaux d'amélioration thermique et d'usage de la salle multi-activités pour une durée de 25 ans au taux fixe de 0,78% avec remboursement trimestriel,

- Décide, par 19 voix pour, de solliciter dans le cadre des projets d'investissements 2022, des subventions de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour 3 projets communaux : à la salle multi activités 2^{ème} tranche de travaux pour un montant estimatif de 421.796,00€ H.T, (Taux de subvention 30% sur montant plafonné 350.000,00€ H.T.) au Groupe scolaire Marcel ESTRADE, 3^{ème} tranche de travaux pour un montant estimatif de 100.000,00€ H.T, (Taux de subvention 32%), au site sportif des arènes, Tennis couvert, pour un montant estimatif de travaux de 100.000,00€(taux de subvention 25%) et de solliciter des subventions auprès d'autres partenaires financiers suivant les projets,
- Décide par 17 voix pour (deux conseillères municipales ne participant pas au vote), la création d'un parcours Terra Aventura sur le territoire de la commune initié par l'association « Les chandarers du Pays de NAVES », de déposer le dossier de candidature auprès du Comité Régional du Tourisme de la Région Nouvelle Aquitaine, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés à ce dossier et d'inscrire au budget les crédits liés à cette dépense,
- Décide, par 18 voix pour,(une conseillère municipale ne participant pas au vote) d'effectuer des régularisations cadastrales au Pont de Peyrelevade (acquisition et cessions de terrains entre la commune et entre plusieurs riverains), de prendre en charge tous les frais se rapportant à ce dossier, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés à ce dossier et de demander à Tulle'Agglo d'intégrer les assiettes des terrains dans la voirie communautaire n °43,
- Décide par 19 voix pour, d'effectuer au budget principal un virement de crédit d'un montant de 22.000,00 € du chapitre 011-charges à caractère général- au chapitre 014- atténuation de produits-non doté pour assurer le remboursement au SIAEP Puy des Fourches Vézère d'une facture de l'agence de Bassin Adour Garonne de 2019,

Est informé :

- *Du lancement de la consultation effectué pour les 14 lots pour les travaux de la salle multi activités dont la remise des plis est fixée au 13 décembre 2021,*
- *D'un virement de crédit effectué en section d'investissement au budget principal d'un montant de 6000 € du chapitre 022 dépenses imprévues au chapitre 204 subventions d'équipements,*
- *D'un virement de crédit effectué en section de fonctionnement au budget principal d'un montant de 15000 € du chapitre 022 dépenses imprévues au chapitre 014 atténuations de produits,*
- *Des modalités de participation financière obligatoire pour les employeurs territoriaux pour la couverture du risque santé pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2026 et pour la couverture du risque prévoyance au 1^{er} janvier 2025,*
- *Du nouvel aménagement du temps de travail au service administratif au 1^{er} janvier 2022 après avis du comité technique du 30 novembre 2021,*
- *De la plantation de l'arbre de la laïcité ce jour à l'esplanade des marchés de pays,*
- *Des dispositions appliquées par le SIAEP Puy des Fourches Vézère dans le cadre de la consommation d'eau élevée d'un usager et suite à un changement de compteur,*
- *De l'état d'avancement des travaux à l'espace Puyaubert pour l'exposition des 4 objets issus du dépôt de Tintignac dès le mois de mars prochain,*
- *De la convention de stage signée avec une étudiante de l'université du Mans pour une durée de 2 mois qui effectuera en lien avec le Président de l'association GAGN, l'archéologue, et les élus des missions dans le cadre de la venue des objets dans le futur espace dédié au dépôt gaulois de Tintignac,*
- *De la prolongation de la convention avec l'Office de tourisme de Tulle relative d'une part pour les visites au site de Tintignac et d'autre part pour les visites des objets à l'espace Puyaubert assurées par les membres de l'association GAGN,*
- *De la finalisation de l'adressage sur l'ensemble du territoire de la commune et de la mise à jour dans les bases nationales permettant ainsi l'identification complète des administrés par numéro et nom de rues,*
- *Est informé que la société M.E.B de Brive proposera un devis pour un nouvel équipement « son et*

lumière » pour le retable,

- *De l'intervention de l'entreprise MALBREL pour le nettoyage du retable en début d'année 2022,*
- *De la visite de la responsable du patrimoine, conservatrice des antiquités et objets d'art, service culture, du Conseil départemental, en charge du recollement des objets MH et dont les recommandations en termes de sécurité vont être transmises à M le Maire.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le 17 décembre 2021

M Le Maire,

